



LES CONSTATS DU COLLECTIF NEMO¹

SUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE EOLIENNE EN MER
AU LARGE D'OLERON

WWW.EOLIEN-OLERON.FR



Simulation : Centrale éolienne d'Oléron telle qu'elle serait vue de La Cotinière. On y a placé **pour comparaison** le phare de Cordouan tel qu'il est vu de La Palmyre. On voit que la première rangée d'éoliennes, apparaîtra aux habitants de La Cotinière deux fois plus hautes que le phare de Cordouan vu de La Palmyre. Pour mieux s'en rendre compte, la zone encadrée de rouge a été agrandie 4 fois : on y compare mieux la silhouette de Cordouan vu de La Palmyre (hauteur 65 m à 9km) et celles des éoliennes, vues de La Cotinière, de la plus proche (13 km) à la plus lointaine (23 km). Crédit J.Boulmer

¹ « NON A L'EOLIEN INDUSTRIEL DANS LE PARC NATUREL MARIN D'OLERON »

Synthèse

Faut-il rappeler que statutairement, le gouvernement français doit assurer la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie de ses populations, tout en pratiquant la promotion de la transition énergétique visant à lutter contre le réchauffement climatique et la dégradation des milieux naturels.

Un parc éolien offshore fonctionnel installé en face de l'île d'Oléron sera composé de divers éléments ayant chacun des impacts sur les paysages, les milieux et les activités économiques. Il sera constitué d'un champ de 60 à 80 éoliennes industrielles réparties sur une surface d'environ 100 à 120 km², d'une hauteur de 220 m au-dessus de l'eau pales comprises, et d'une puissance totale de 500 MW. Mais il pourrait s'agir en fait finalement, sous réserve de confirmation par le Ministère de la Transition Energétique et Solidaire, d'une centaine d'éoliennes de 260 mètres de haut pour une puissance totale de 1000 MW, occupant une surface de 200 km² du domaine maritime. Leurs mâts seront maintenus par des pieux de 6 à 7 m de diamètre et de 30 à 40 m de long enfoncés par martèlement hydraulique dans les fonds sédimentaires. Il faut y ajouter un réseau de câbles électriques individuels (33 000 volts) enfouis dans des souilles convergentes vers une sous-station électrique avec plateforme pour hélicoptères, destinée à collecter et élever la tension de l'électricité produite. Il en partira une ligne de raccordement au réseau général de distribution, constituée de 2 câbles sous-marins à très haute tension (225 000 volts) et ensouillés sur 15 km, pour remonter jusqu'à une station d'atterrissage située en arrière de la ligne de côte de la presqu'île d'Arvert, d'où partira une ligne électrique à très haute tension pour rejoindre le réseau près de Saintes (50 km).

L'ensemble de ces installations aura une emprise au sol pour assurer leur sécurité et permettre leur entretien. Toute la région sera lourdement impactée, notamment au sein d'une Aire Marine que, face à l'Europe, l'Etat Français s'est engagé à protéger en y créant le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais (4 avril 2015), de même que des zones terrestres classées et protégées (exemple la Forêt de La Coubre qui bénéficie de multiples protections : 39 - *Forêt de protection*, 11 - *Terrain acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral*, 21 - *Forêt domaniale*, 31 - *Site inscrit selon la loi de 1930*, 32 - *Site classé selon la loi de 1930*, 61 - *Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)*, 38 - *Arrêté Préfectoral de Biotope*, 62 - *Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)*).

Lors des **travaux de mise en place** qui dureront 3 ans environ, les populations riveraines et les milieux naturels sensibles subiront divers dommages :

En mer, le battage des pieux de 6 à 7 mètres de diamètre pour les enfoncer à 30 ou 40 mètres de profondeur dans les sédiments provoquera des bruits et des vibrations qui se propageront dans l'eau et les sols sur plusieurs kilomètres autour des points sélectionnés. Les bruits réguliers du martelage seront audibles et dérangeants pour les populations proches mais aussi pour les poissons qui disparaîtront de la zone au grand dommage des pêcheurs. Les vibrations se propageront dans les sédiments en y créant des modifications irréversibles des structures accueillant des habitats naturels spécifiques. Ces ondes de chocs sont connues également pour déstabiliser les nombreuses failles des couches géologiques profondes et créer des séismes dont personne ne peut prédire l'intensité.

L'enfoncement de chaque pieu revient aussi à déplacer un volume de sédiments équivalent à 1 000 m³ environ. Le champ entier d'Oléron va donc déplacer 80 000 m³ de sédiments minimum. Ce volume

viendra s'ajouter à celui libéré par l'ensouillage des câbles électriques (environ 600 000 m³). Ces déplacements de sédiments fins et hétérogènes vont remettre en suspension des masses considérables de particules fines qui iront se déposer sur plusieurs km² et y étouffer les populations d'un habitat très sensible et connu de tous pour être à l'origine d'une nurserie indispensable pour diverses espèces exploitées (poissons et crustacés).

A terre, la mise en place de la nouvelle ligne de raccordement électrique va détruire des milieux naturels sensibles protégés et perturber lourdement les activités des populations riveraines et leur habitat.

Ensuite, lors du **fonctionnement des installations**, de multiples points devront être pris en compte et des solutions trouvées pour éviter les impacts négatifs résultants directement de la présence des éoliennes en mer.

Vis-à-vis des milieux, habitats et espèces :

- Perturbation des vents et des masses d'air
- Perturbation des transits sédimentaires avec effets sur la qualité des eaux, avec des risques très importants **de modification des traits de côte** (île d'Oléron et Côte Sauvage) et de répartition des différentes natures des sédiments au fond
- Perturbation des déplacements des masses d'eau et notamment de la répartition des populations phytoplanctoniques indispensables aux activités conchylicoles proches
- Perturbation des voies de migration des poissons (esturgeon, anguille, aloses, etc.) et des oiseaux (route migratoire Nord-Sud)
- Perturbation des zones d'hivernages de plusieurs espèces d'oiseaux pélagiques (Puffins, Fous, Alcidés, etc.) pour lesquels la France a une responsabilité européenne voire mondiale, puisqu'il s'agit de nicheurs du Nord de l'Europe
- Risques de pollutions graves (lubrifiants, détergents, antifouling, métaux des anodes sacrificielles (zinc, indium, aluminium), incendies des nacelles, etc.)
- Pollutions par des débris matériels tombés à l'eau et abandonnés
- Emissions de vibrations nocives (infra et ultrasons)
- Mortalité des oiseaux et mammifères volants
- Effarouchement des mammifères marins
- Modification des champs magnétiques, la composante terrestre étant indispensable aux espèces migratrices
- Etc.

Vis-à-vis des activités humaines

- Réduction notable des surfaces ouvertes à la pêche du fait d'interdictions liées à la sécurité des installations (mesures communes à tous les champs éoliens en mer actuellement en fonctionnement)
- Réduction notable des surfaces ouvertes aux activités de la plaisance nautique
- Réduction notable des espaces ouverts aux activités de l'aviation de tourisme
- Modification des paysages maritimes et terrestres
- Emissions de champs magnétiques forts le long des lignes de raccordement
- Etc.

Il faut également se demander quelle sera la nature des travaux indispensables pour changer les éoliennes usagées (durée de vie évaluée à environ 15 ans en milieu marin) pour déterminer les impacts potentiels et réels lors des interventions, car aujourd'hui et sans aucun retour sur expérience, personne n'évoque ces problèmes.

Les promoteurs du projet d'Oléron promettent la création d'emplois permanents locaux. Pourtant, la fabrication des machines est planifiée en Allemagne, leurs installations et maintenance nécessitent des personnels formés et spécialisés, déjà opérationnels en Allemagne. Les seuls emplois pouvant revenir à La France seront ceux consacrés à la mise en place des lignes électriques, donc uniquement des emplois temporaires, où il faut de plus du personnel spécialisé déjà en activité. Il n'y aura donc pratiquement pas d'emplois nouveaux, et encore moins parmi ceux-ci d'emplois permanents, disponibles pour les habitants d'Oléron et de la Presqu'île d'Arvert.

L'estimation des productions est annoncée comme apte à couvrir les besoins des populations charentaises tant en quantité qu'en qualité. Or, les besoins en quantité sont très largement couverts par les sources actuelles. Quant à la qualité, n'oublions pas que l'Etat est garant d'un approvisionnement correspondant aux besoins réguliers d'énergie des populations et des activités économiques et industrielles. Or les éoliennes ne peuvent produire de l'électricité que lorsque les vents soufflent assez fort, mais pas trop. La caractéristique qualitative essentielle de cette électricité est sa très grande variabilité, totalement imprévisible et non maîtrisable. L'Etat doit donc rester capable d'alimenter les populations même en période de grand froid durable et sans vent (situation anticyclonale d'hiver). Seules les centrales classiques (nucléaires, hydrauliques et à combustibles fossiles) sont aptes à assurer cette régularité. Pour répondre aux besoins actuels en énergie, l'Etat devra donc maintenir en état de fonctionnement l'arsenal que nous connaissons aujourd'hui, afin de faire face aux carences fonctionnelles de l'éolien. Vouloir réduire la part des centrales nucléaires implique que soient mise en place soit des centrales hydrauliques (les possibilités nouvelles en France sont quasi nulles), soit d'augmenter le nombre des centrales à combustibles fossiles donc fortement émettrices de CO₂. C'est pour cette dernière formule que l'Allemagne a opté : elle constate maintenant que la production de CO₂ et les dangereuses pollutions aux particules fines de son électricité restent de ce fait à des niveaux que le monde entier s'accorde maintenant à critiquer. La mise en place de multiples champs éoliens ne résout aucun des problèmes soulevés par la transition énergétique, bien au contraire.

Si l'on recherche l'impact économique du développement des ELRi (Electricités Renouvelables Intermittentes) sur le prix de l'électricité pour les particuliers en Europe, contrairement à ce qui est annoncé plus leur développement est important, plus le prix est élevé. En effet, pour garantir l'approvisionnement électrique, l'Etat doit maintenir le nombre et le fonctionnement des centrales classiques, ce qui en résumé, correspond au prix actuel du kWh. Les dépenses affectées à la mise en place et à l'entretien des centrales ELRi qui seront créées, viendront donc s'ajouter au coût actuel, et en définitive, les prix aux particuliers ne peuvent qu'augmenter considérablement, même si le prix à la production de l'électricité éolienne devait baisser dans l'avenir. Au nom du maintien de la compétitivité internationale, les industries grosses consommatrices et les compagnies exportatrices d'électricité ne peuvent subir une quelconque augmentation de leurs tarifs d'achat. L'Etat français, ne voulant pas paraître trop accroître le prix de l'électricité, opte pour augmenter diverses taxes sur les combustibles fossiles (charbon et pétrole) et sur l'acheminement, s'ajoutant encore à la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) qui finance déjà l'éolien et le solaire photovoltaïque. Notons que cette taxe a déjà augmenté de 600 % en 10 ans ! En parallèle, l'Etat propose de gros privilèges financiers aux promoteurs des ELRi, sous forme de contrats de longue durée garantissant des tarifs d'achat très rémunérateurs. Ces énormes avantages financiers ont abouti à créer un déséquilibre entre les productions non contrôlables d'électricité et les productions contrôlables classiques, au détriment de ces dernières qui rencontrent donc de très grosses difficultés pour maintenir leurs activités et leurs

parts de marché. Le cercle vicieux infernal est maintenant parfaitement établi, sans qu'aucun gouvernement européen ne veuille encore intervenir pour le stopper. Il faut noter que la répercussion tarifaire de l'éolien en mer n'est pas encore incluse dans ce processus, puisqu'aujourd'hui, cette catégorie d'éolien n'a pas d'existence en France. Sa mise en place sera nécessairement une nouvelle contribution à l'augmentation des tarifs de l'électricité. Les multiples arguments contradictoires fournis par les administrations et les promoteurs du projet Oléronais cachent indubitablement ce que sera sa réalité.

En définitive, l'analyse objective des divers éléments du projet d'implantation d'un champ d'éoliennes en mer, en face des côtes d'Oléron conduit à l'évaluer comme ayant un bilan totalement négatif. Pour des raisons purement techniques, les éoliennes productrices d'une électricité intermittente, ne peuvent répondre correctement à la nécessité d'approvisionnement régulier à laquelle est tenu l'Etat. Il n'existe aucune formule pour stocker l'électricité à l'échelle industrielle. Elles ne diminuent en rien les émissions de CO₂. Elles ne permettent pas de réduire le nombre de centrales nucléaires qui elles n'en produisent pas. Cette réduction ne pourrait être réalisée qu'en créant des centrales thermiques utilisant des combustibles fossiles, très grosses productrices de CO₂. Du fait des coûts d'installation et d'entretien très élevés, accompagnés des avantages financiers consentis aux promoteurs et aux exploitants, elles ne diminueront en rien le prix des kWh pour les particuliers, mais participeront à son augmentation importante. Installées en mer au sein d'un Parc Marin, elles vont causer des dégâts irréversibles aux populations que le Parc est censé protéger. La mise en place de lignes de raccordement au réseau général va engendrer des dégâts considérables dans une région en grande partie soumise à des protections. Du fait des exigences de spécialisation technique importantes, l'installation et la maintenance d'un champ éolien offshore devant Oléron n'apportera aucun emploi durable ni à l'île d'Oléron, ni à la Presqu'île d'Arvert, ni même au Département.

Notons pour finir que l'appétit du lobby éolien (le Syndicat des Energies Renouvelables, SER) est insatiable. Si cette centrale est acceptée par notre administration, il aura mis le pied dans la porte, et aura beau jeu de se prévaloir du cas d'Oléron pour faire construire de très nombreuses centrales de ce type sur le littoral de l'Atlantique ! Ce littoral sera alors transformé en quelques années en zone industrielle.